

LA LETTRE DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

N° 5 - novembre 2009



L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement. Elle informe les citoyens.

R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ESSENTIEL ▶ Production des radioéléments à usage médical ▶ Radiovigilance : 1^{er} bilan ▶ Médecine nucléaire : 1^{er} état des lieux ▶ Nouveau site Internet ▶ Opérations de contrôle de cabinets médicaux et dentaires ▶ Échanges de personnels avec des autorités de sûreté étrangères

ENJEU

Production des radioéléments à usage médical

Le collège de l'ASN prend position sur la nécessité de prévenir des conflits entre santé publique et sûreté nucléaire dans la production des radioéléments à usage médical, au moment où les réacteurs fournissant l'essentiel de la production mondiale fonctionnent depuis plus de quarante ans. L'ASN propose une nouvelle approche internationale concertée pour éviter un prolongement de l'exploitation des anciens réacteurs.

La production de radioéléments, ou marqueurs radioactifs, utilisés pour le diagnostic et le traitement de nombreuses pathologies, en particulier le technétium 99-métastable, le plus utilisé dans le monde (plus de 35 millions d'exams par an), est aujourd'hui assurée par cinq réacteurs anciens (1957 au Canada, 1961 aux Pays-Bas et en Belgique, 1965 en Afrique du Sud et en France). Certains ont déjà connu des défaillances. L'ASN considère que des arrêts simultanés de plusieurs de ces réacteurs sont inévitables à l'avenir, conduisant à des situations de pénurie de ces radioéléments. L'exploitation du réacteur français OSIRIS à Saclay (5 % de la production mondiale) n'a été autorisée par l'ASN que jusqu'en 2015, moyennant un programme drastique d'amélioration de la sûreté. Face à ce risque de pénurie, l'ASN estime que la solution n'est pas de prolonger l'exploitation de ces réacteurs. Elle préconise, d'une part, un réseau d'échanges entre autorités de sûreté concernées pour s'informer de l'état des réacteurs et harmoniser les exigences de sûreté s'y appliquant et, d'autre part, une concertation et une réflexion entre les États, en optimisant l'utilisation du technétium 99m, en recherchant des méthodes alternatives de production et en étudiant le recours à d'autres méthodes d'imagerie médicale et en construisant, d'autre part, un modèle économique robuste de production de ces radioéléments. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ **25 août 2009** : avis rendu au ministre chargé de l'Énergie et de l'Environnement sur les études remises dans le cadre du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (période 2010 — 2012) relatives aux modalités de gestion des déchets tritiés, des sources scellées usagées et des matières valorisables ainsi qu'à l'impact à long terme sur la santé et sur l'environnement des stockages de résidus miniers.

AGENDA

10/11 au 11/11

Réunion des responsables des Autorités de sûreté nucléaire d'Europe de l'Ouest (WENRA) à Prague (République Tchèque).

2/12 au 4/12

Conférence internationale sur la radioprotection des patients en radiothérapie à Versailles : défis et progrès.

9/12

21^e Conférence des CLI organisée par l'ASN, avec la participation des CLI et de l'ANCLI à Paris.

14/12 au 18/12

Effective nuclear regulatory system participation de l'ASN à la conférence de l'AIEA à Cape Town (Afrique du Sud).

L'ASN EN ACTIONS

Distribution de comprimés d'iode

Dernière ligne droite La 4^e campagne de distribution de comprimés d'iode stable qui a débuté le 15 juin se poursuit jusqu'à fin décembre 2009. À mi-parcours, 41 % des personnes concernées ont déjà retiré leurs comprimés (plus de 275 000 boîtes). Un résultat encourageant à consolider car la prise d'iode stable est un acte de protection essentiel en cas d'accident nucléaire. La mobilisation continue.

www.distribution-iode.com

Radiovigilance : 1^{er} bilan ASN-AFSSAPS

Radioprotection L'ASN et l'AFSSAPS publient le premier bilan sur les événements significatifs de radioprotection concernant des patients soumis à une procédure de radiothérapie externe et les signalements de matériovigilance sur des dispositifs de radiothérapie. Ce document met en évidence une majorité d'événements sans conséquence mais un nombre de centres déclarants insuffisant : seuls 181 événements significatifs de radioprotection et 87 signalements de matériovigilance ont été signalés. www.asn.fr

Médecine nucléaire : 1^{er} état des lieux

Radioprotection Dans son premier état des lieux national, l'ASN souligne, à l'issue des 94 inspections réalisées en 2008 dans les services de médecine nucléaire, la bonne prise en compte de la radioprotection des patients mais relève des insuffisances en matière de radioprotection des travailleurs. Ces constats sont à nuancer compte tenu de la forte hétérogénéité tant au niveau des radioéléments qu'au niveau des moyens (matériels et immatériels) disponibles. www.asn.fr

CHU Hautepierre : retour d'expérience

Recommandations Après la déclaration par les Hôpitaux universitaires de Strasbourg que plusieurs patients de l'hôpital de Hautepierre traités pour des pathologies vasculaires cérébrales présentaient des effets indésirables, l'ASN prépare des recommandations pour améliorer la radioprotection des patients en radiologie interventionnelle. www.asn.fr

Le nouveau site Internet de l'ASN

L'ASN a procédé à une refonte complète de son site dont la nouvelle version a été mise en ligne le 20 octobre. Les contenus ont été enrichis et actualisés, avec une présentation épurée, plus claire, plus interactive, une hiérarchisation des informations et une navigation intuitive renforcée avec des accès par thématiques, secteurs, régions. Désormais, les internautes disposent d'un moteur de recherche performant et d'un glossaire de vulgarisation. Enfin la mise en place possible d'un site de crise dans les toutes premières heures d'un incident est prévue pour faciliter l'accès aux informations essentielles. www.asn.fr

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Radiologie en Pays de la Loire et Bretagne

Opérations de contrôle de cabinets médicaux et dentaires

Les 16 contrôles réalisés par la division de Nantes de l'ASN, entre janvier et avril 2009, dans huit cabinets dentaires et huit cabinets de radiologie, sur 4 600 praticiens recensés en régions Pays de la Loire et Bretagne, ont mis en évidence l'amélioration de certaines pratiques : information systématique sur les risques liés aux états de grossesse des patientes, engagement des radiologues, information dosimétrique du dossier médical des patients. Il est en revanche apparu que certains aspects doivent faire l'objet d'une attention accrue, notamment les démarches administratives liées à la déclaration des cabinets, la nomination d'une Personne compétente en radioprotection (PCR), le respect de l'échéance annuelle du contrôle de radioprotection et encore l'application de la réglementation relative à la radioprotection des salariés. www.asn.fr

Région Île-de-France

Campagne d'inspection sur les déchets et effluents

À la suite d'une campagne d'inspections « coup de poing » du 16 au 18 juin 2009, sur la gestion des déchets et des effluents radioactifs, la division de Paris de l'ASN a relevé de fortes disparités entre le secteur privé et le secteur public, le premier y consacrant plus de moyens que le second. Ce contrôle a porté sur 32 sites totalisant 132 autorisations de détention et d'utilisation de sources non scellées dans le domaine industriel et de la recherche, soit un tiers des autorisations franciliennes. Pour rappeler les exigences réglementaires, l'ASN élabore actuellement un guide de présentation des récentes évolutions qui sera prochainement diffusé aux professionnels et sur www.asn.fr

Régions Bretagne et Pays de la Loire

Contrôle des détecteurs de plomb dans les peintures

La division de Nantes de l'ASN a procédé au printemps 2009 dans les régions Bretagne et Pays de la Loire à des inspections dans dix établissements détenteurs d'appareils à sources scellées pour la détection de plomb dans les peintures. Les contrôles ont mis en évidence : des manquements dans les démarches administratives suscitant des relances de l'ASN ; des règles de cession et de prêt des appareils souvent mal connues ; des dépassements du délai de validité des formations des Personnes compétentes en radioprotection (PCR) ; le non respect du contrôle annuel de radioprotection des installations. www.asn.fr

CHIFFRES CLÉS

11

divisions territoriales de l'ASN compétentes sur une ou plusieurs régions administratives en métropole et dans les DOM-TOM.

1200

textes de référence relatifs à la sûreté nucléaire et à la radioprotection (lois, codes, décrets, arrêtés etc.) consultables depuis le site www.asn.fr.

78

millions d'euros consacrés par l'ASN aux expertises techniques de l'IRSN, étayées, le cas échéant par des travaux de recherche.

Enrichir les pratiques de l'ASN

Échanges de personnels

Quelle que soit leur durée (d'un jour à trois ans), les échanges de personnels avec des Autorités de sûreté nucléaire étrangères complètent la formation de chacun, favorisent une meilleure connaissance du fonctionnement réel des homologues étrangers et contribuent au développement de meilleures pratiques. C'est ainsi qu'en 2009 trente inspections conjointes de courte durée (un à deux jours) ont été organisées soit en France soit dans des centrales nucléaires en Allemagne, en Belgique, en Chine, en Espagne, en Finlande, au Japon, en Suisse (où des activités de radiothérapie étaient aussi concernées) avec la participation des inspecteurs de l'ASN. Par ailleurs, l'ASN et l'Autorité de sûreté américaine ont participé à un exercice de crise dans l'autre pays.

Les échanges sur une longue durée (un à trois ans) sont généralement réciproques : depuis 2006, un échange est en cours entre un inspecteur français mis à disposition de l'Autorité de sûreté britannique et un inspecteur britannique qui travaille sur l'EPR à Flamanville. D'autres échanges sont en cours avec le *Consejo de Seguridad Nuclear* (CSN) espagnol, l'AIEA, ou encore l'Autorité de sûreté américaine (NRC).

Au titre des missions spécifiques, un inspecteur de l'ASN a été mis à disposition de l'Autorité britannique dans le cadre d'un contrat d'assistance pour une durée d'un an renouvelable. Ces échanges, facteur important de dynamisation des relations bilatérales, enrichissent les pratiques de l'ASN en utilisant les méthodes déjà éprouvées et les bonnes pratiques observées chez nos homologues. L'ASN souhaite promouvoir, au niveau européen, un accroissement de ces échanges entre autorités de sûreté étrangères. Dans le même esprit, la nomination de représentants d'Autorités de sûreté étrangères dans les groupes permanents d'experts mérite d'être soulignée.

VU SUR
[asn.fr](http://www.asn.fr)

► Le programme de la conférence internationale sur la radioprotection des patients en radiothérapie (décembre 2009).

LETTRE MENSUELLE
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE
www.asn.fr

6, place du Colonel Bourgoin - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.
Directeur délégué : Alain Delmestre.
Rédactrice en chef : Pascale Luchez - asn.publications@asn.fr
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - www.scriptosensu.com
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 500 exemplaires par Inter Routage
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762
Dépôt légal à parution. Prochain numéro début décembre 2009.